

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020072

Présents : 30

Votants : 33

Objet : Demande de subventions pour les travaux de mise en sécurité et réfection du réservoir d'eau potable situé à Saint-Martin-de-Bréthencourt et de maintien de la continuité de service

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur : Benoit PANOT :

La commune de Dourdan est alimentée en eau potable par plusieurs réservoirs, et notamment celui de Saint-Martin-de-Bréthencourt, situé à proximité des captages.

Ce réservoir semi-enterré présente des défauts de sécurisation ainsi que des signes de vétusté nécessitant des travaux de réfection, notamment les échelles et les fermetures ne sont pas aux normes, le dôme est sans garde-corps et avec une partie de l'étanchéité arrachée, des ferrillages sont apparents, l'échelle de cuve est rouillée et, en 2019, une légère fuite a été décelée en sortie de cuve. La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois.

Afin d'assurer la continuité de service pendant la mise au chômage du réservoir lors des travaux, plusieurs scénarii ont été étudiés avec une contrainte forte sur la conduite de transport dont la pression maximale supportable est de 2 bars. Seul le refoulement des eaux pompées directement dans la conduite de transport répond au besoin, moyennant certains travaux complémentaires préalables à la réfection du réservoir : pose de vannes, mise en place de pompes de forage à vitesse variable, remplacement des armoires électriques et changement de la supervision. Ces travaux permettront une sécurisation accrue du réseau. La durée prévisionnelle de ces travaux est de 5 semaines, avec un commencement en avril 2020.

L'ensemble des travaux pourront faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-17,

Vu les délibérations du conseil municipal DEL2019047 du 23 mai 2019 et DEL2019092 portant sur les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Saint-Martin- de-Bréthencourt,

Considérant que la Commune de Dourdan possède un réservoir d'eau potable situé sur la parcelle ZO3 de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt,

Considérant que ce réservoir nécessite des travaux de mise en sécurité et de réfection extérieurs et intérieurs,

Considérant qu'en l'état actuel du réseau, la sécurité de l'alimentation en eau de Dourdan n'est assurée que pour une durée de 24 heures en l'absence de ce réservoir,

Considérant que les travaux de réhabilitation nécessiteront une mise au chômage de plusieurs mois du réservoir,

Considérant que des travaux préalables de modification du fonctionnement du réseau permettront tout de même l'utilisation des forages de St-Martin de Bréthencourt malgré la mise au chômage du réservoir,

Considérant que cette configuration use prématurément les pompes de forage en cas d'utilisation prolongée, et ne peut être donc que temporaire,

Considérant que cette modification du fonctionnement du réseau concourt à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Dourdan,

Considérant que l'ensemble de ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le Conseil départemental de l'Essonne,

Considérant que les organismes financeurs ne peuvent dépasser le montant prévisionnel des travaux lorsque celui-ci est indiqué dans la délibération de demande de subvention et qu'à ce titre, il convient de ne pas indiquer de montant prévisionnel de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document et déposer toutes demandes de subventions les plus élevées possibles relatives pour les travaux de mise en sécurité et réfection du réservoir d'eau potable communal situé à Saint-Martin-de-Bréthencourt et de maintien de la continuité de service.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 27 JUIL 2020
- Transmis au représentant de l'Etat